

ARRÊTE MODIFICATIF N° 2015022-0012/DAAF A L'ARRÊTE FEADER N° 528/DAF DU 06/10/2010 PORTANT MODIFICATION DU STATUT JURIDIQUE DU BÉNÉFICIAIRE POUR ENCOURAGER LES AGRICULTEURS A PARTICIPER A DES RÉGIMES DE QUALITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DU PDRG

**DISPOSITIF D'AIDE N°132 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA GUYANE
AXE 1 «AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIÈRES»**

N° de dossier OSIRIS : 132 10 D 973 0000011
N° mesure Année de création Zone géographique Code géographique N° automatique incrémenté

Nom du bénéficiaire : **SARL Rols Amazonie**

Libellé de l'opération : **engagement dans un régime de qualité alimentaire**

Service instructeur : service économie agricole et forestière – Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane

VU l'arrêté n° 528/DAAF du 06/10/2010 ;

Arrête :

ARTICLE 1 :

Le statut du bénéficiaire de l'arrêté n° 528/DAAF du 06/10/2010 est annulé et remplacé par :

SARL Rols Amazonie

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté initiale demeurent inchangés.

ARTICLE 3 :

Les pièces constitutives du présent arrêté modificatif sont :

- Le présent document ;
- L'arrêté initial.

Fait à Cayenne, le **22 JAN. 2015**

Le Préfet de la Région Guyane et par délégation,
Le Directeur Adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Guillaume CHENUT

Cachet :

